

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1101386 (1) 2023

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE : 0592046D

COMMUNE
MALAKOFF
1 PL DU ONZE NOVEMBRE
BP 168
92240 MALAKOFF

2. TRAVAUX CONCERNES : Gestion eaux pluviales 2110 m² stade Marcel Cerdan

Description des travaux :

Ville de Malakoff

Travaux de gestion des eaux pluviales de 2110 m² stade Marcel Cerdan par la mise en place de 950m² de pavés à joints perméables enherbés, 550m² de pavés à joints perméables sable, 450m² de béton poreux, 160m² d'espaces verts supplémentaires créés. La déconnexion des EP pour stockage / arrosage n'est pas retenue. Les zones raccordées à la cuve ne sont donc pas éligible. Coûts de désimperméabilisation des abords : Infrastructure béton poreux, Infrastructure perméable (zones pavés à joints perméables), végétalisation escalier et ancienne zone club house.

Demande d'aide formelle et complète en date du : 27/10/2022

Indicateurs techniques :

Aucune file n'est concernée par les travaux.

L'intervention concerne les actions de :

- Technologie propre-action à la source
Type d'action à la source : gestion à la parcelle des eaux pluviales ;
- Maîtrise à la source de la pollution pluviale
par désimperméabilisation : 2 110 m² ;
par déraccordement : 2 110 m² ;

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 194 521 € HT

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

1623 - Réduction à la source des écoulements de temps de pluie

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREES (mois)		Intérêts (taux %)	Frais de gestion (taux %)
				Avance	Différé		
Subvention	63 300	80	50 640				
TOTAL			50 640				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Fournir pour les travaux de gestion à la source des eaux pluviales un plan de récolement des travaux réalisés identifiant les surfaces dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert, ou stockées pour utilisation.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 36 mois

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1101386 (1) 2023

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 10/10/2023.

Le : 10/10/2023

Le Directeur de l'Agence

Par délégation, le directeur
territorial Seine Francilienne

Signé : Vincent GRAFFIN



L'attributaire certifie
avoir pris connaissance
des conditions des titres I
et II

Le :
Nom
Prénom
Qualité
Signature